



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS du Bureau métropolitain de Dijon métropole

Séance du jeudi 18 septembre 2025

Président : Monsieur REBSAMEN

Secrétaire de séance : Monsieur HOAREAU

Convocation envoyée le 12 septembre 2025

Nombre de membres du Bureau métropolitain : 42
Nombre de membres en exercice : 42

Nombre de présents participant au vote : 32
Nombre de procurations : 8

Membres présents :

Monsieur François REBSAMEN	Monsieur Philippe LEMANCEAU	Madame Nuray AKPINAR-ISTIQAM
Madame Nathalie KOENDERS	Madame Marie-Hélène JUILLARD-RANDRIAN	Monsieur Laurent GOBET
Monsieur Thierry FALCONNET		Monsieur Nicolas SCHOUTITH
Monsieur Rémi DETANG	Monsieur Antoine HOAREAU	Monsieur Christophe AVENA
Madame Sladana ZIVKOVIC	Monsieur Nicolas BOURNY	Monsieur Lionel SANCHEZ
Monsieur Jean-François DODET	Madame Céline TONOT	Monsieur Gérard HERRMANN
Madame Françoise TENENBAUM	Madame Nadjoua BELHADEF	Monsieur François SARRON-PILLOT
Monsieur Jean-Patrick MASSON	Monsieur Jean-Michel VERPILLOT	Monsieur Patrick CHAPUIS
Monsieur Dominique GRIMPRET	Monsieur Hamid EL HASSOUNI	Monsieur Didier RELOT
Madame Danielle JUBAN	Madame Brigitte POPARD	Monsieur Patrick BAUDEMENT
Monsieur Jean-Claude GIRARD	Monsieur Guillaume RUET	Monsieur Philippe BELLEVILLE

Membres absents :

Monsieur Jacques CARRELET DE LOISY	Monsieur François DESEILLE pouvoir à Madame Marie-Hélène JUILLARD-RANDRIAN
Madame Monique BAYARD	Madame Claire TOMASELLI pouvoir à Madame Nadjoua BELHADEF
	Madame Christine MARTIN pouvoir à Monsieur Philippe LEMANCEAU
	Monsieur Denis HAMEAU pouvoir à Madame Danielle JUBAN
	Madame Dominique MARTIN-GENDRE pouvoir à Monsieur Antoine HOAREAU
	Madame Karine HUON-SAVINA pouvoir à Monsieur Hamid EL HASSOUNI
	Madame Ludmila MONTEIRO pouvoir à Madame Nuray AKPINAR-ISTIQAM
	Madame Dominique BEGIN-CLAUDET pouvoir à Monsieur Lionel SANCHEZ

OBJET : HABITAT, POLITIQUE DE LA VILLE ET URBANISME

Habitat à loyer modéré - Demande de garantie d'emprunt - Orvitis - Acquisition - amélioration de 7 logements (4 PLUS, 2 PLAI ANRU, 1 PLS) situés 36 avenue Victor Hugo à Dijon

Au titre de sa délégation 2025 de gestion des aides à la pierre pour le compte de l'État, Dijon métropole, par décision en date du 14 janvier, a financé Orvitis pour l'opération d'acquisition-amélioration située 36 avenue Victor Hugo à Dijon comportant 4 logements PLUS et 1 logement PLS. 2 logements PLAI ont par ailleurs fait l'objet d'un financement par l'Agence Nationale pour la Rénovation Urbaine (ANRU) au titre de la reconstitution de l'offre de logements sociaux du NPNRU métropolitain.

L'opérateur a contracté auprès de la Caisse des dépôts et consignations les emprunts, d'un montant total de 251 504,00 €, se décomposant comme suit :

- un prêt PLUS d'un montant de 114 087,00 € sur 40 ans,
- un prêt PLUS « foncier » d'un montant de 69 442,00 € sur 60 ans,
- un prêt PLAI « foncier » d'un montant de 42 459,00 € sur 60 ans,
- un prêt « Complémentaire au PLS » (CPLS) 2025 d'un montant de 7 378,00 € sur 40 ans
- un prêt PLS Développement Durable 2025 d'un montant de 8 896,00 € sur 40 ans,
- un prêt PLS « foncier » Développement Durable 2025, d'un montant de 9 242,00 € sur 60 ans.

Orvitis sollicite la garantie financière de Dijon métropole, dans le cadre de ses dispositions d'intervention, à hauteur de 100% du montant de ces prêts qui représentent 54,74 % du coût prévisionnel d'opération (459 412€ TTC).

La présente garantie est sollicitée dans les conditions fixées ci-dessous :

Vu l'article L5111- 4 du Code général des collectivités territoriales,

Vu l'article 2305 du Code civil,

Vu le contrat de prêt n°174832 en annexe signé entre Orvitis et la Caisse des dépôts et consignations,

Le Bureau, après en avoir délibéré, décide :

- **d'accorder** à Orvitis, ci-après l'Emprunteur, la garantie financière de Dijon métropole à hauteur de 100 % pour le remboursement des prêts d'un montant total de 251 504,00 €, souscrits auprès de la Caisse des dépôts et consignations pour le financement de l'acquisition-amélioration de 7 logements (4 PLUS, 2 PLAI ANRU, 1 PLS) situés 36 Avenue Victor Hugo à Dijon selon les caractéristiques financières et aux charges et conditions du Contrat de Prêt n°174832 constitué de 6 Lignes. La garantie de Dijon métropole est accordée à hauteur de la somme en principal de 251 504,00 € augmentée de l'ensemble des sommes pouvant être dues au titre du contrat de Prêt. Ledit contrat est joint en annexe et fait partie intégrante de la présente délibération ;

- **de dire** que la garantie de Dijon métropole est accordée pour la durée totale du Prêt et jusqu'au complet remboursement de celui-ci et porte sur l'ensemble des sommes contractuellement dues par l'Emprunteur dont il ne se serait pas acquitté à la date d'exigibilité. Sur notification de l'impayé par lettre recommandée de la Caisse des dépôts et consignations, la collectivité s'engage dans les meilleurs délais à se substituer à l'Emprunteur pour son paiement, en renonçant au bénéfice de discussion et sans jamais opposer le défaut de ressources nécessaires à ce règlement ;

- **de dire** que Dijon métropole s'engage, pendant toute la durée du Prêt à libérer, en cas de besoin, des ressources suffisantes pour couvrir les charges du Prêt ;

- **d'autoriser** Monsieur le Président à intervenir au Contrat de Prêt correspondant établi entre Orvitis et la Caisse des dépôts et consignations et à signer la convention de garantie annexée à la présente délibération ainsi que tout acte utile à la bonne exécution cette décision.

SCRUTIN

POUR : 40

ABSTENTION : 0

CONTRE : 0

NE SE PRONONCE PAS : 0

DONT 8 PROCURATION(S)